

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE
A
HORAIRE REDUIT**

REFERENTIELS DE COMPETENCE

DOMAINE DE LA MUSIQUE

TABLE DES MATIERES

- Préface de la Ministre Françoise DUPUIS	- 2 -
- Le mot des fédérations	- 3 -
- Socles de compétence (E.S.A.H.R.)	- 5 -
- Lexique	- 7 -
- Domaine de la musique	- 8 -
- Formation musicale	- 9 -
- Formation instrumentale, spécialité accordéon	- 16 -
- Formation instrumentale, spécialité basson	- 21 -
- Formation instrumentale, spécialité clarinette	- 26 -
- Formation instrumentale, spécialité clavecin	- 31 -
- Formation instrumentale, spécialité contrebasse	- 36 -
- Formation instrumentale, spécialité cor et trompe de chasse	- 41 -
- Formation instrumentale, spécialité flûte traversière et piccolo	- 47 -
- Formation instrumentale, spécialité guitare	- 52 -
- Formation instrumentale, spécialité harpe	- 57 -
- Formation instrumentale, spécialité hautbois et cor anglais	- 62 -
- Formation instrumentale, spécialité orgue	- 67 -
- Formation instrumentale, spécialité percussions	- 72 -
- Formation instrumentale, spécialité piano et claviers	- 77 -
- Formation instrumentale, spécialité saxophone	- 82 -
- Formation instrumentale, spécialité trombone et tuba	- 88 -
- Formation instrumentale, spécialité trompette	- 94 -
- Formation instrumentale, spécialité violon et alto	- 100 -
- Formation instrumentale, spécialité violoncelle	- 106 -
- Formation instrumentale, spécialité cornemuse et musette	- 112 -

- Formation instrumentale, spécialité flûte à bec	- 118 -
- Formation instrumentale, spécialité hautbois baroque	- 124 -
- Formation instrumentale, spécialité luth et mandoline	- 130 -
- Formation instrumentale, spécialité traverso	- 136 -
- Formation instrumentale, spécialité viole de gambe	- 142 -
- Formation instrumentale, spécialité violon baroque	- 148 -
- Formation instrumentale, spécialité claviers jazz	- 154 -
- Formation instrumentale, spécialité cordes jazz	- 160 -
- Formation instrumentale, spécialité percussions jazz	- 166 -
- Formation instrumentale, spécialité vents jazz	- 171 -
- Formation vocale chant	- 177 -

SOCLES DE COMPETENCE

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 juillet 1998 précise, dans son annexe 1, les critères d'organisation des cours de base visés par le décret du 2 juin 1998, notamment en ce qui concerne la structure et l'horaire des cours, les conditions d'admission, les objectifs d'éducation et de formation artistique et les socles de compétence.

Le présent référentiel a pour objet de présenter ces socles de compétence de manière plus détaillée et de fournir ainsi un outil pratique aux Pouvoirs organisateurs lors de la rédaction de leurs programmes de cours.

Extraits de l'article 4 du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française :

Dans chaque domaine (...) sont organisés :

1. les cours artistiques de base structurés en filières et définis en termes :
 - a) d'objectifs d'éducation et de formation artistique spécifiques à chacun des cours ;
 - b) de socles de compétence * fixés pour chacune des filières de formation, de qualification et de transition prenant en compte :
 - l'intelligence artistique de l'élève, à savoir sa capacité de perception de la cohérence d'un langage artistique ;
 - la maîtrise technique de l'élève, à savoir sa capacité de dominer l'utilisation des éléments techniques propres à chaque spécialité ;
 - l'autonomie de l'élève, à savoir sa capacité de découvrir, de développer et de produire seul une activité artistique de qualité équivalente à celle que la formation lui a permis d'atteindre ;
 - la créativité de l'élève, à savoir sa capacité de se servir librement d'un langage artistique connu de lui ou élaboré par lui en vue d'une réalisation originale.
2. les cours artistiques complémentaires et définis en termes (...) d'objectifs d'éducation et de formation artistique (...).

Le Gouvernement précise les critères repris aux points 1 et 2, pour chacun des cours artistiques concernés.

(...) Le Pouvoir organisateur détermine le programme * de chacun des cours qu'il soumet à l'approbation du Gouvernement. Chaque modification du programme doit être soumise à l'approbation du Gouvernement.

* Voir en page 7 les définitions de ces termes.

LEXIQUE

Les définitions présentées ci-dessous se réfèrent au décret – mission du 24 juillet 1997 et au décret du 2 juin 1998 qui régissent l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

1. **Socle de compétence** :

Référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'au terme de la formation artistique, et notamment à la fin des filières de formation, de qualification et de transition.

2. **Compétence** :

Aptitude de l'élève à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes (savoir-être) permettant de trouver un sens aux productions artistiques et de les accomplir.

3. **Programme de cours** :

Référentiel reprenant par filières et années d'études, les contenus des formations dispensées et les méthodes pédagogiques utilisées, qu'un Pouvoir organisateur établit afin d'atteindre les objectifs et les compétences fixées par le Gouvernement (arrêté du 6 juillet 1998).

4. **Evaluation continue** :

Ce mode d'évaluation se compose des concepts d'évaluations FORMATIVE, SOMMATIVE et NORMATIVE.

L'évaluation continue ne connaît pas de règles, de formes, ni de respect ou liste de conventions officielles : son seul protocole est le **dialogue avec l'ensemble des acteurs du processus d'apprentissage** et son seul objectif est de **responsabiliser l'élève** à l'égard de ce processus d'apprentissage.

Ce dialogue implique la participation active d'une équipe pédagogique connaissant l'élève et la prise en compte de(s) avis de ce dernier.

- **Evaluation formative** :

Evaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage ; elle a pour but d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève ; elle se fonde en partie sur l'auto-évaluation. Elle exclut donc toute forme d'examen, avec ou sans cotation.

- **Evaluation sommative** :

Evaluation effectuée à la fin d'une séquence d'apprentissage et visant à établir le bilan des acquis des élèves.

- **Evaluation normative** :

Cette évaluation établit le rapport entre une personne et un niveau d'exigence pré-établi (la norme), ainsi que la comparaison entre les personnes (les élèves) en regard de cette norme.

Cette évaluation ne déterminant donc essentiellement que la position des élèves sur une échelle hiérarchique, ne peut constituer le seul mode d'évaluation.

DOMAINE DE LA MUSIQUE

Lecture des tableaux

Les titres des tableaux font référence aux objectifs requis pour chaque cours par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 juillet 1998.

La dernière colonne fait référence aux quatre compétences * générales à prendre en compte par les socles de compétence * et imposées par le décret du 2 juin 1998 en son article 4.

Les autres cases précisent les socles de compétence à atteindre, **c'est-à-dire ce dont l'élève sera capable en fin de filière**. Selon le cas, ces compétences feront l'objet d'une *sensibilisation*, d'une *certification* * ou d'un *entretien de la compétence*.

Signification des sigles



Sensibilisation à l'exercice d'une compétence * dont l'acquisition ne pourra être achevée à ce stade-ci des études – si tant est qu'elle puisse jamais l'être. Cette compétence ne peut être soumise qu'à une évaluation formative *.

C :

Certification * d'une compétence * acquise à la fin de la filière concernée. Cette compétence est nécessairement soumise à une évaluation sommative *.

E :

Entretien de la compétence * (une compétence certifiée – ou non – à la fin d'une filière donnée doit être entretenue dans la filière suivante, ce qui suppose que l'élève la mobilise dans des situations de plus en plus variées et de plus en plus complexes).

* Voir supra les définitions de ces termes.

FORMATION MUSICALE
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

<u>Libération et maîtrise vocale</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
Soutenir l'émission vocale par une attitude corporelle appropriée.	➤	E	E	Maîtrise technique
Utiliser sa voix avec aisance dans un ambitus d'une octave au moins, dans des situations de dynamiques, de timbres et d'articulations variées.	➤	E	E	Autonomie Créativité Intelligence artistique Maîtrise technique
Maîtriser, avec et sans accompagnement, l'émission des intervalles suivants : 2des et 3ces majeures et mineures, 4tes, 5tes, et 8ves justes.	➤	C	C	Autonomie Maîtrise technique
Maîtriser, avec et sans accompagnement, l'émission de tous les intervalles majeurs, mineurs, diminués et augmentés.		➤	C	Autonomie Maîtrise technique
Chanter des mélodies de genre et styles variés, avec noms des notes et / ou phonèmes et / ou paroles.	C	C	C	Autonomie Créativité Intelligence artistique Maîtrise technique
S'intégrer consciemment dans une polyphonie.	➤	E	E	Autonomie Créativité Intelligence artistique Maîtrise technique

FORMATION MUSICALE
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

<u>Libération et maîtrise rythmiques</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
Libérer et maîtriser ses mouvements dans diverses situations psychomotrices.	↗	E	E	Autonomie Créativité Intelligence artistique Maîtrise technique
Intégrer corporellement et mentalement la notion de pulsation.	C	C	C	Autonomie Intelligence artistique Maîtrise technique
Intégrer corporellement et mentalement les notions de binaire et de ternaire.	C	C	C	
Intégrer corporellement et mentalement la notion de métrique.	C	C	C	
Intégrer corporellement et mentalement la notion des groupes dits irréguliers (duo – triolet,...).	C	C	C	
Intégrer corporellement et mentalement la notion d'asymétrie.		↗	C	

FORMATION MUSICALE
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

<u>Libération et maîtrise rythmiques – suite</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
S'intégrer consciemment dans une polyrythmie.	↗	E	E	Autonomie Créativité Intelligence artistique Maîtrise technique

<u>Formation de l'oreille</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
Reproduire et / ou transposer d'oreille différents éléments mélodiques et rythmiques (vocalement, instrumentalement, corporellement).	C	C	C	Autonomie Intelligence artistique Maîtrise technique
Identifier ces mêmes éléments.	C	C	C	Autonomie Intelligence artistique
Reconnaître timbres instrumentaux et registres vocaux divers.	↗	E	C	
Reconnaître, à l'audition, époques, styles, genres et formes divers.	↗	E	C	

FORMATION MUSICALE
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

<u>Formation de l'oreille – suite</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
Reconnaître, à l'audition, différents modes (musique tonale, modes anciens, contemporains, extra-européens,...).	➔	C	C	Autonomie Intelligence artistique
Reconnaître, à l'audition, certains éléments constitutifs des langages musicaux abordés (tension / détente, fonctions, cadences,...).	➔	E	C	
Reconnaître à l'audition, les éléments propres à l'expression musicale (modes de jeu, articulations, dynamique,...).	➔	E	E	
Développer son audition intérieure.	➔	E	E	
<u>Constitution d'un répertoire de références</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
Constituer progressivement et entretenir un répertoire de pièces de tous genres et styles (comptines et chansons populaires, œuvres du passé, langages actuels, musiques extra-européennes,...).	➔	E	E	Autonomie Créativité Intelligence artistique Maîtrise technique

FORMATION MUSICALE
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

PAGE 5 / 7

<u>Lecture et notation musicales</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
Mettre en œuvre des stratégies de déchiffrage et développer des réflexes de lecture à vue.	C	C	C	Autonomie Intelligence artistique Maîtrise technique
Lire et écrire aisément en clés de Sol et de Fa , dans une tessiture correspondant à l'ambitus vocal.	C	C	C	Autonomie Maîtrise technique
Lire dans une tessiture élargie à divers ambitus et effectifs instrumentaux.		↗	C	Autonomie Intelligence artistique Maîtrise technique
Lire, écrire et reconnaître les cellules rythmiques les plus fréquentes dans toutes les mesures simples et composées.	C	C	C	
Lire, écrire et reconnaître les rythmes de mesures dites asymétriques.		C	C	
Lire, écrire et reconnaître les cellules rythmiques en usage dans la musique vocale.	↗	E	E	

FORMATION MUSICALE
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

<u>Lecture et notation musicales – suite</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
Lire, écrire et reconnaître les indications d'interprétation (mouvement, caractère, dynamique, articulation, ornementation,...).	C	C	C	Autonomie Intelligence artistique Maîtrise technique
Lire, écrire et reconnaître diverses notations, anciennes et actuelles (anglo-saxonne, neumatique, contemporaine,...).	↗	E	E	

<u>Connaissances théoriques et capacités analytiques</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
Identifier époques et genres musicaux divers.	↗	C	C	Autonomie Intelligence artistique
Appréhender divers langages musicaux (tonal, modaux, contemporains, extra-européens,...).	↗	C	C	
Connaître et utiliser la terminologie ainsi que les principes de fonctionnement et de cohérence des langages musicaux abordés.	C	C	C	

FORMATION MUSICALE
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

<u>Connaissances théoriques et capacités analytiques – suite</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
Maîtriser théoriquement les différentes notions énoncées au tableau ci-dessus « Libération et maîtrise rythmiques ».	C	C	C	Autonomie Intelligence artistique
Connaître la terminologie et les signes d'expression, de mouvement, des modes de jeu et d'attaque, d'articulation, de dynamique...	C	C	C	

<u>Démarches créatives</u>	Filières			
	<u>Formation</u>	<u>Qualification</u>	<u>Transition</u>	
Démontrer une application créative de ses connaissances par des réalisations musicales originales, personnelles ou collectives, au départ d'éléments préalablement définis : inventés par lui ou le groupe, préexistants ou imposés.	C	C	C	Autonomie Créativité Intelligence artistique Maîtrise technique